



Nouvelles étiquettes ou modifications des étiquettes d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.11

N° de la demande : 2011-0646
Demande : Nouvelles étiquettes ou modifications des étiquettes d'un produit : nouveaux organismes nuisibles
Produit : Insecticide Calypso 480SC
Numéro d'homologation : 28429
Matière active (m.a.) : Thiaclopride
N° de document de l'ARLA PDF en français : 2125930

Contexte

La première homologation de l'insecticide Calypso 480 date d'avril 2007. La matière active, le thiaclopride, est un insecticide néonicotinoïde qui fait partie du groupe numéro 4 de la classification aux fins de la gestion de la résistance. Le Calypso 480 SC est actuellement homologué pour le contrôle d'un certain nombre d'insectes, notamment le carpocapse de la pomme, la tordeuse orientale du pêcher, la mouche de la pomme, le charançon de la prune, et la cicadelle, sur les fruits à pépins.

But de la demande

La présente demande concerne le contrôle des pucerons (à l'exclusion du puceron lanigère du pommier) et du scarabée japonais pour le traitement des fruits à pépins avec une dose allant de 145 à 290 ml de produit/ha (de 70 à 140 g ma/ha). Aucun nombre précis d'applications n'a été demandé, mais une restriction de 3 applications et un maximum de 875 ml de produit/ha sont actuellement inscrits sur l'étiquette. La dose la plus élevée doit être utilisée lorsqu'il y a une forte pression des organismes nuisibles.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'a été requise.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation sanitaire n'a été nécessaire.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'a été nécessaire.

Évaluation de la valeur

Six essais dans le nord des États-Unis, en Nouvelle-Écosse et en Ontario ont démontré le contrôle de plusieurs espèces de pucerons sur la pomme. Une dose de 35 g ma/ha fournissait un contrôle inférieur alors que les doses entre 70 et 140 g ma/ha offraient un meilleur contrôle à un niveau similaire aux normes commerciales.

Deux essais effectués en Ontario ont démontré le contrôle du scarabée japonais sur la pomme à des doses entre 70 et 140 g ma/ha. Des essais n'ont pas été effectués pour des doses plus faibles. Cependant, les données indiquent que lorsque la pression des organismes nuisibles est forte, une dose de 70 g ma/ha est insuffisante.

Conclusion

L'ARLA a évalué la présente demande et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'insecticide Calypso 480 SC afin d'ajouter les pucerons et le scarabée japonais à la liste des organismes nuisibles pour les fruits à pépins. Ces allégations concernant les organismes nuisibles sont jugées acceptables.

Références

Renseignements fournis par le demandeur

2010087 Caypso 480 SC data to support control of aphids and Japanese Bettle in pome and stone fruit, DACO: 10.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.